

**Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Mauricie-et-  
du-Centre-du-Québec**

**Québec** 

## **Chaleur extrême de juillet 2018 en Mauricie et au Centre-du-Québec**

### **Bilan préliminaire de l'enquête de la Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle**

Ce rapport est une production de l'équipe santé et environnement  
de la Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle  
du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.

Janvier 2019

## Mise en contexte

Du 2 au 5 juillet 2018, une période de chaleur extrême a sévi sur le sud du Québec. Plusieurs régions, dont la Mauricie et le Centre-du-Québec, ont déployé leur plan de mesures d'urgence et ont dû faire face à une hausse d'effets sanitaires dont des décès en lien avec la chaleur. La Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle (DSPRP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) a mobilisé le réseau régional de la santé ainsi que ses partenaires afin de prévenir et atténuer les impacts de cette vague de chaleur extrême sur la santé de la population. Le présent bilan décrit les seuils de chaleur utilisés pour la mise en alerte, les interventions réalisées, les résultats préliminaires de l'enquête épidémiologique et les recommandations qui en découlent.

## Seuils météorologiques pour les alertes de chaleur

Les seuils météorologiques utilisés par la DSPRP pour émettre des alertes de chaleur ont été établis par l'Institut national de la recherche scientifique du Québec (INRS) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)<sup>1</sup>. Ces valeurs-seuils sont basées sur des valeurs de températures maximales et minimales entraînant des épisodes de surmortalité significative. Pour la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec, les seuils sont établis à une prévision de 31 °C le jour et 18 °C la nuit pendant 3 jours ou plus. Ceux-ci sont différents de ceux des organismes qui font la diffusion des données météorologiques au grand public et dont les seuils sont présentés au tableau 1.

Tableau 1. Seuils météorologiques pour les alertes de chaleur utilisés selon les organismes

Prévision	Alerte de chaleur extrême selon la Direction de la santé publique	Canicule selon MétéoMédia	Avertissement de chaleur selon Environnement Canada
Température	≥ 31 °C le jour, ≥ 18 °C la nuit	≥ 30 °C	≥ 30 °C
Humidex	-	-	≥ 40
Durée minimale	3 jours	3 jours	1 heure

Source : INRS et INSPQ 2017<sup>1</sup>, Environnement Canada 2018<sup>2</sup>, MétéoMédia 2017<sup>3</sup>

Plusieurs stations météorologiques de référence sont présentes sur le territoire du CIUSSS MCQ et peuvent déclencher une alerte de façon indépendante. Celles-ci sont réparties en quatre régions météorologiques, telles que présentées au tableau 2. Les niveaux de chaleur atteints lors de l'épisode de chaleur extrême pour la région en 2018 y sont également présentés. Ce sont les prévisions de chaleur et non les températures enregistrées en temps réel qui servent à mettre en branle les phases du plan d'intervention chaleur extrême. Pour la période du 2 au 5 juillet, malgré des prévisions annonçant un dépassement des seuils dans toute la région, ceux-ci n'ont pas été atteints dans tous les secteurs de la région ni à tous les jours. La DSPRP a tout de même mobilisé le réseau régional de santé et ses partenaires afin d'atténuer les impacts sur la santé de la population.

Tableau 2. Températures enregistrées dans la région lors de l'épisode de chaleur extrême (en °C)

Station météorologique (région couverte)	Paramètre	Dates et températures enregistrées aux stations météorologiques (en rouge, valeurs dépassant les seuils d'alerte chaleur extrême de la DSPRP)						
		30 juin	1 <sup>er</sup> juillet	2 juillet	3 juillet	4 juillet	5 juillet	6 juillet
Drummondville-Bois-Francs (Nicolet, Drummondville et Victoriaville)	Temp. max	29,3	28,6	34,2	31,3	33,0	33,6	23,0
	Temp. min	18,1	19,4	16,7	21,5	17,8	19,2	10,4
Mauricie (Trois-Rivières, Shawinigan, Louiseville)	Temp. max	29,3	28,6	34,2	31,3	33,0	33,6	23,0
	Temp. min	18,1	19,4	16,7	21,5	17,8	19,2	10,4
La Tuque (La Tuque)	Temp. max	26,2	29,7	34,4	31,6	35,0	35,2	21,6
	Temp. min	15,2	18,4	18,2	15,3	14,3	15,5	4,5
Parent - Réservoir Gouin (Parent)	Temp. max	25,0	30,5	30,8	28,8	30,9	30,8	17,5
	Temp. min	16,0	16,6	17,1	15,3	15,9	15,9	7,0

Source : Système de surveillance et de prévention des impacts sanitaires des événements météorologiques extrêmes de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

## Actions du CIUSSS MCQ et des partenaires

Le 28 juin 2018, considérant les prévisions météorologiques pour les jours suivants, la DSPRP a enclenché la phase de mise en alerte de son plan d'intervention chaleur extrême. Des communications ont alors été réalisées pour aviser toutes les directions du CIUSSS MCQ de la situation et les préparer à intervenir auprès de leurs clientèles. Des communications ont également été faites auprès des médecins et pharmaciens, des organismes communautaires et des résidences privées pour aînés afin de rehausser leur vigilance auprès des personnes vulnérables. Par ailleurs, des communications ont été diffusées auprès de la population au moyen d'un communiqué de presse et de plusieurs entrevues dans les médias régionaux. Des communications ont également été faites auprès de l'ensemble des municipalités afin de les préparer à intervenir.

Dès le 2 juillet, première journée pour laquelle les seuils de température sont atteints dans la région, la coordination en sécurité civile - mission santé du CIUSSS MCQ a été mobilisée et des conférences téléphoniques ont été tenues quotidiennement avec l'ensemble des directions du CIUSSS MCQ concernées. Des conférences téléphoniques ont également eu lieu avec les responsables des cinq plus grandes municipalités de la région.

Ces conférences ont permis de partager l'information, de valider les actions réalisées aux différents niveaux d'intervention et de réitérer les recommandations de santé publique à l'ensemble des municipalités du territoire.

Plusieurs mesures ont été mises en place à différents endroits du territoire, notamment :

- Dans le réseau de la santé et des services sociaux :
  - Disponibilité de salles climatisées;
  - Hydratation à intervalle régulier et vigilance accrue des symptômes de coup de chaleur auprès de la clientèle;
  - Augmentation de la fréquence des visites à domicile.
- Dans les municipalités :
  - Prolongation des heures d'ouverture des édifices climatisés, des piscines et des jeux d'eau;
  - Gratuité des transports en commun et gratuité de l'accès aux piscines municipales;
  - Ouverture des points de distribution d'eau potable dans des espaces publics (ex. : fontaines);
  - Vigilance et sensibilisation auprès des enfants dans les camps de jour.

Le 4 juillet 2018, considérant le maintien des prévisions météorologiques de chaleur extrême pour encore 2 jours pour la région de Trois-Rivières et de Drummondville et les informations reçues des différentes directions du CIUSSS MCQ, notamment l'information sur 2 décès dans la communauté possiblement liés à la chaleur, la DSPRP a enclenché l'étape de mobilisation de son plan d'intervention chaleur extrême. Selon ce plan, les mesures de prévention mises en place au niveau du réseau du CIUSSS MCQ pour les personnes vulnérables doivent être rehaussées. L'augmentation des mesures de vigilance qui visent notamment les personnes vulnérables (par exemple opération de porte-à-porte) a également été demandée aux milieux municipaux.

Le 5 juillet 2018, une enquête épidémiologique a été amorcée par la directrice de santé publique du CIUSSS MCQ et une communication a été faite au Bureau du coroner afin de recueillir les informations pertinentes sur les décès possiblement en lien avec l'épisode de chaleur extrême. Un point de presse a également été tenu par le CIUSSS MCQ afin d'informer la population de la région de la situation et de rappeler les mesures de prévention durant la vague de chaleur.

Phases/Étapes
Prévention/Normal : 1 <sup>er</sup> octobre au 14 mai
Préparation/Veille saisonnière : 15 mai au 30 septembre
Préparation/Veille active : Avertissement de chaleur
Intervention/Alerte : Prévision de chaleur extrême
Intervention/Mobilisation : Prévision de chaleur extrême et facteurs aggravants
Rétablissement/Démobilisation : Retour à la veille saisonnière
Retour à la normale et bilan

Figure 1. Étapes du plan d'intervention chaleur extrême de la DSPRP

Le 7 juillet 2018, considérant les prévisions météorologiques revenues à la normale et le retour à la situation régulière dans les différents services du CIUSSS MCQ, la DSPRP est passée à l'étape de démobilisation et est retournée en veille saisonnière afin de rester à l'affût d'une éventuelle autre vague de chaleur.

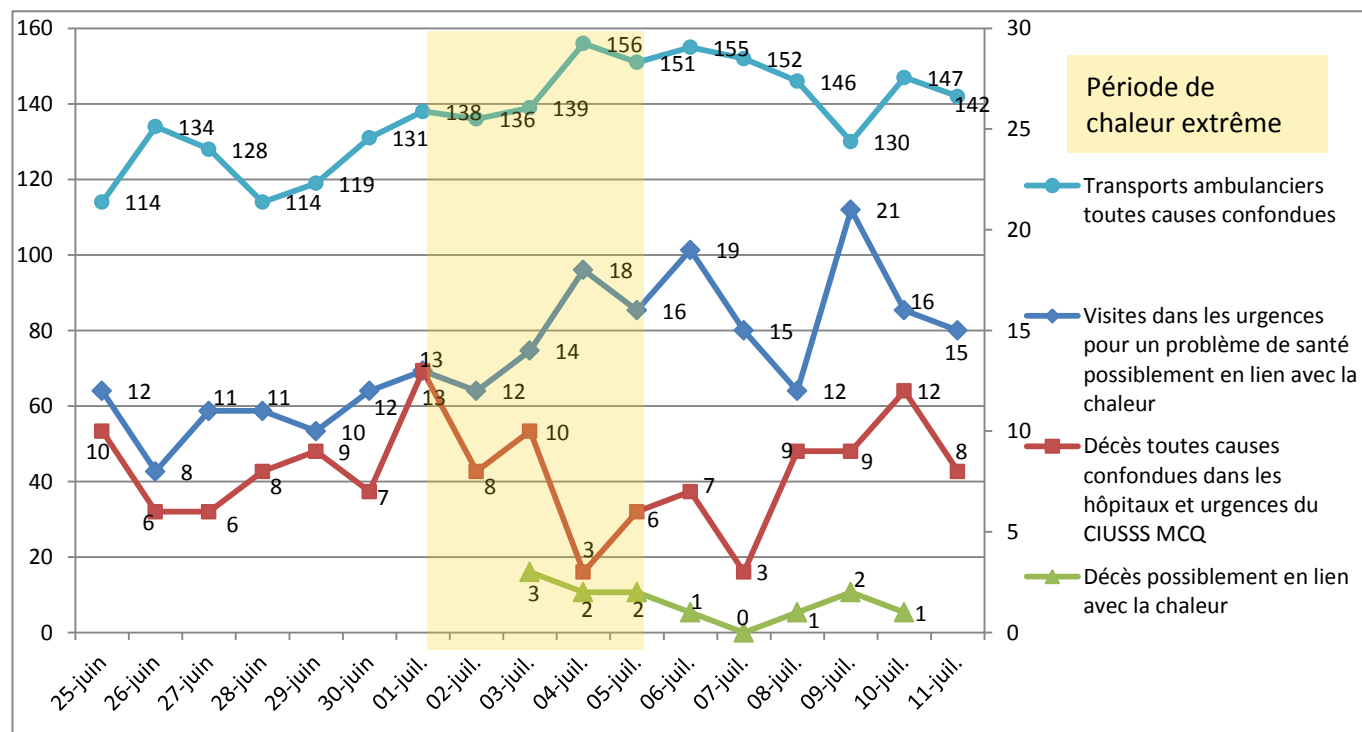
### Résultats préliminaires de l'enquête épidémiologique

Les épisodes de chaleur extrême sont connus pour avoir des impacts importants sur la santé des personnes vulnérables et peuvent provoquer de l'inconfort, des faiblesses, des troubles de la conscience, des crampes, des syncopes, des coups de chaleur, voire exacerber les maladies chroniques préexistantes comme le diabète, l'insuffisance respiratoire, les maladies cardiovasculaires, cérébrovasculaires, neurologiques ou rénales, au point de potentiellement causer la mort<sup>4</sup>. Les recommandations de base pour éviter les impacts sur la santé sont de boire fréquemment, se rafraîchir dans un endroit frais ou climatisé, porter des vêtements légers et prendre une douche ou un bain fréquemment et réduire l'activité physique. Toutefois, certaines personnes vulnérables ne sont pas en mesure d'appliquer toutes ces recommandations.

Selon la littérature scientifique, les facteurs de risque pouvant entrer en jeu lors d'épisodes de chaleur extrême incluent l'âge, l'isolement social, la mobilité réduite, les maladies psychiatriques, l'incapacité de prendre soin de soi (pas en mesure de se rafraîchir ou de s'hydrater adéquatement), la présence d'une maladie chronique (particulièrement les atteintes cardio-vasculaires, respiratoires, rénales, neurologiques et le diabète), la prise de certains médicaments et le milieu de vie (absence d'air climatisé, ventilation inadéquate, résidence aux étages supérieurs)<sup>5</sup>.

L'enquête épidémiologique de la DSPRP a permis d'obtenir des informations concernant les décès possiblement en lien avec la chaleur extrême qui auraient pu survenir dans la communauté et dans le réseau de la santé et des services sociaux. Cette enquête se complétera lorsque les informations en attente du Bureau du coroner auront été reçues et analysées. Une mise à jour du présent bilan est alors prévue.

Figure 2. Données sanitaires lors de l'épisode de chaleur extrême en Mauricie et au Centre-du-Québec



Source : Système de surveillance et de prévention des impacts sanitaires des événements météorologiques extrêmes de l'INSPQ (SUPRÊME) et données régionales extraites du système SIURGE

La figure 2 présente certaines données qui ont fait l'objet d'une vigie sanitaire durant l'épisode de chaleur extrême et les jours suivants. On y observe les données suivantes :

- Les transports ambulanciers toutes causes confondues sont en augmentation à partir du 3<sup>e</sup> jour de chaleur extrême. Les raisons spécifiques des transports n'étant pas disponibles, le lien avec la chaleur extrême n'a pu être établi avec certitude.
- Les visites à l'urgence pour des problèmes de santé possiblement en lien avec la chaleur sont en augmentation à partir du 3<sup>e</sup> jour de chaleur extrême et les jours suivants. Ces données se basent sur le diagnostic indiqué par le médecin.
- Les décès toutes causes confondues n'ont pas présenté de hausse durant la période de chaleur extrême dans la région.
- Des décès possiblement en lien avec la chaleur extrême ont été signalés à la DSPRP par le réseau du CIUSSS MCQ à la suite du déploiement du plan d'intervention chaleur extrême. Les 12 décès en lien avec la chaleur extrême ont fait l'objet d'un signalement et ont été ensuite enquêtés par la DSPRP pour confirmer le lien avec la chaleur extrême. Tous ces décès sont survenus dans la communauté et aucun dans les installations du CIUSSS MCQ.

L'enquête préliminaire concernant les 12 décès possiblement en lien avec la chaleur extrême a permis de révéler les informations suivantes :

- Les décès ont touché 8 hommes et 4 femmes;
- La moyenne d'âge des personnes décédées est de 71 ans;
- 2 personnes demeuraient en résidence privée pour aînés alors que les 10 autres habitaient dans leur domicile privé;
- Au moins 8 d'entre eux habitaient seuls;
- 8 sur 12 habitaient dans un îlot de chaleur urbain<sup>6</sup> (voir annexe 1);
- 8 sur 12 habitaient dans un quartier défavorisé ou très défavorisé selon l'Atlas des inégalités de santé et de bien-être de la Mauricie et du Centre-du-Québec<sup>7</sup>;
- 6 personnes demeuraient à la fois dans un îlot chaleur et un quartier défavorisé ou très défavorisé.

Au niveau des maladies sous-jacentes, certaines étaient présentes chez les personnes décédées, notamment le diabète, l'asthme, les maladies pulmonaires obstructives chroniques, les problèmes cardiovasculaires et les maladies mentales, mais aucune ne ressortait de façon significative parmi les 12 décès.

De ces cas, 9 font l'objet d'une enquête par le coroner et les informations qui seront obtenues permettront à la DSPRP de finaliser son enquête. Les définitions de cas utilisées pour l'enquête sont celles fournies par le MSSS (annexe 2). L'enquête préliminaire a permis de statuer que 2 des cas sont bien liés à la chaleur extrême (cas confirmés), 6 cas sont probablement liés à l'épisode de chaleur extrême (cas probables) alors que 4 font l'objet d'une enquête du coroner afin de statuer sur le rôle de la chaleur dans la cause de décès (cas à statut indéterminé).

Tableau 3. Nombre de décès potentiellement en lien avec la chaleur extrême selon le type de cas

Type de cas	Nombre de décès
Cas confirmé	2
Cas probable	6
Cas improbable	0
Cas à statut indéterminé	4
<b>Total</b>	<b>12</b>

La figure 3 présente la localisation des décès. Ceux-ci sont répartis dans le sud de la région. Cette partie de la région concorde avec les données météorologiques qui présentaient des températures plus élevées pour le sud. Il s'agit aussi des zones plus densément peuplées de la région.

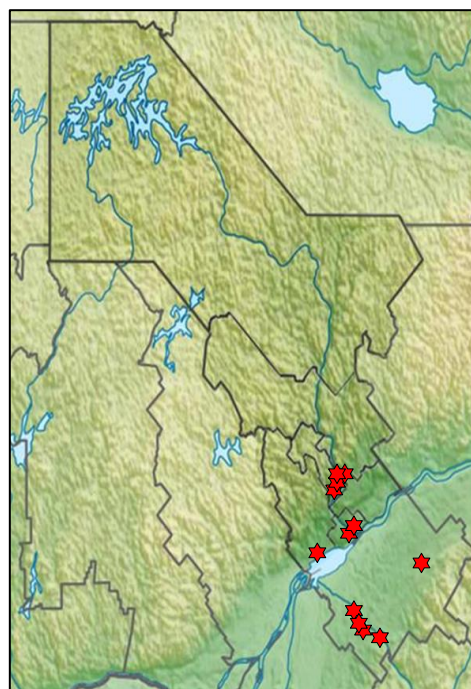


Figure 3. Localisation des décès liés à la chaleur extrême de juillet 2018 dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec

## Constats et recommandations

D'abord, les vagues de chaleur extrême, dans un contexte de changements climatiques, sont appelées à être de plus en plus fréquentes. Il est donc primordial que la DSPRP, en collaboration avec les autres directions du CIUSSS MCQ concernées, les partenaires municipaux et la sécurité civile, accentue la préparation à ce genre d'événement pour intensifier et harmoniser les actions afin de prévenir les décès lors de ces épisodes. De plus, l'événement a permis de soulever des éléments à améliorer, notamment le développement d'un langage commun entre les différentes directions et une meilleure connaissance des outils disponibles et des interventions à mettre en place selon les différentes phases du plan d'intervention.

- *Recommandation 1* : Prioriser les travaux du CIUSSS MCQ pour la préparation à la chaleur extrême afin de faire face aux épisodes de chaleur à venir. Par exemple, mise à jour du plan régional de prévention et d'intervention par le comité sur les événements météorologiques extrêmes du CIUSSS MCQ.
- *Recommandation 2* : Poursuivre et intensifier les travaux au niveau national pour le développement et l'harmonisation des pratiques de santé publique et sécurité civile en cas d'épisodes de chaleur extrême. Par exemple, mettre à jour le Guide d'intervention chaleur accablante, volet santé publique<sup>8</sup>, améliorer le système de vigie sanitaire afin d'être en mesure d'obtenir les données pertinentes à la prise de décision rapide.

Une enquête épidémiologique est en cours à la suite de l'épisode de chaleur extrême de juillet 2018 sur les 12 décès qui ont été signalés à la DSPRP. Certaines données sont toujours en attente des rapports du Bureau du coroner, mais les données d'enquête préliminaire montrent que tous les décès signalés en lien avec la chaleur sont survenus dans la communauté, une proportion importante d'entre eux habitant seuls, dans des secteurs défavorisés ou dans des îlots de chaleur.

- *Recommandation 3* : Développer des stratégies pour mieux soutenir en cas de chaleur extrême les personnes vulnérables habitant seules. Par exemple, recenser les personnes vivant seules, avec l'aide du réseau de la santé et des partenaires externes; impliquer davantage l'entourage et les organismes communautaires afin qu'ils rejoignent les personnes vivant seules lors des épisodes de chaleur.
- *Recommandation 4* : Développer des moyens pour mieux soutenir les personnes vulnérables habitant dans un îlot de chaleur en cas de chaleur extrême. Par exemple, partager la cartographie des îlots de chaleur avec les partenaires pour qu'elle soit intégrée dans leur plan d'intervention et que ces secteurs soient d'abord ciblés lors des visites ou des appels à domicile.
- *Recommandation 5* : Poursuivre les actions de prévention auprès des municipalités afin de lutter contre les îlots de chaleur. Par exemple, recommander la végétalisation des espaces urbains, notamment les stationnements et les aires de jeu lors des avis sur les schémas d'aménagement et les projets municipaux auxquels nous sommes appelés à participer.

Concernant l'intervention auprès des partenaires, puisqu'il s'agissait du premier épisode régional de chaleur extrême nécessitant le passage à l'étape de mobilisation, les liens avec les municipalités dont l'application des recommandations a dû être discutée et ajustée en cours d'intervention. Par ailleurs, l'Organisation régionale de sécurité civile n'a pas été mobilisée en Mauricie-Centre-du-Québec malgré l'intervention de différents ministères et organismes.

- *Recommandation 6* : Renforcer le partenariat entre le CIUSSS MCQ et les municipalités de la région pour permettre l'harmonisation des actions lors d'épisodes de chaleur. Par exemple, définir à l'avance avec eux les actions qui pourraient être mises en place en cas de chaleur extrême, partager les informations sur les clientèles vulnérables, déterminer avec eux les secteurs à prioriser pour des opérations de porte-à-porte.
- *Recommandation 7* : Travailler à l'harmonisation régionale des mesures d'urgence en cas de chaleur extrême, notamment par le biais de l'Organisation régionale de sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec (ORSC), qui permet l'arrimage des interventions entre les ministères, organismes et municipalités.

## Conclusion

L'épisode de chaleur extrême de juillet 2018 a nécessité plusieurs interventions de santé publique, au sein du CIUSSS MCQ ainsi qu'auprès des partenaires et de la population. Au sein du CIUSSS, les différentes directions, sous la coordination de l'équipe sécurité civile - mission santé, avec le leadership de la DSPRP, ont rapidement mis en place des actions pour prévenir les impacts sur la clientèle et les employés. L'événement a permis de mettre en lumière certains éléments d'amélioration, notamment le développement d'un langage commun entre les différentes directions et une meilleure connaissance des outils disponibles et des interventions à mettre en place selon les différentes phases du plan d'intervention. Un comité sur les événements météorologiques extrême a été mis sur pied au sein du CIUSSS MCQ en 2017. Ce comité de travail regroupe des représentants de chacune des directions concernées du CIUSSS MCQ et travaillera à l'application des recommandations du présent document. Ce comité est animé par la DSPRP et est sous la coordination du Comité de planification et d'intervention (COPIN) du CIUSSS MCQ.

Notre région a malheureusement dû déplorer 12 décès dans la communauté, potentiellement évitables si les mesures de prévention des effets de la chaleur extrême avaient été appliquées par ces personnes (s'hydrater, se rafraîchir, etc.). Le soutien des proches et des organismes communautaires est un élément important à renforcer et l'application des recommandations en ce sens fera partie des travaux de la DSPRP en 2019.

Le partenariat avec les municipalités est également un maillon important de l'intervention et celui-ci se doit d'être renforcé afin de développer un langage commun et faire connaître les besoins et attentes de la DSPRP envers eux, ainsi que les moyens disponibles et besoins des municipalités. En ce sens, l'ORSC régionale a prévu débiter en 2019 des travaux de préparation aux épisodes de chaleur. Cette organisation regroupe tous les ministères et organismes régionaux, ainsi que les municipalités. La formation d'un comité régional sur la chaleur extrême permettra donc d'amorcer des travaux avec les différents partenaires de la région et d'atteindre les objectifs fixés pour améliorer les interventions dans la communauté.

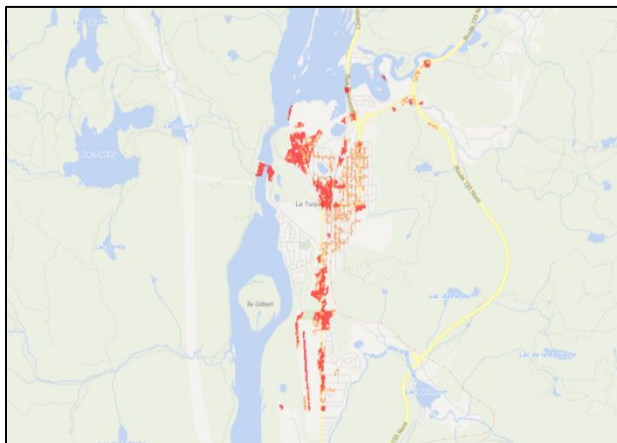
## RÉFÉRENCES

1. INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE – CENTRE EAU, TERRE, ENVIRONNEMENT (INRS-ETE) et INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ). *Indicateurs et valeurs-seuils météorologiques pour les systèmes de veille-avertissement canicule pour le Québec, Mise à jour de l'étude de 2010 et développement d'un logiciel de calcul pour les systèmes d'alerte*, 2017.
2. ENVIRONNEMENT CANADA. *Critères d'alertes météo publiques - Tableau 6. Les paramètres utilisés par Environnement Canada lors de l'émission d'un avertissement de chaleur*, [En ligne], 2018, [<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/types-previsions-meteorologiques-utilisation/publiques/criteres-alertes-meteo.html#chaleur>].
3. MÉTÉOMÉDIA. *Canicule, vague de chaleur ou chaleur extrême? Réponse ici*, [En ligne], 2017, [<https://www.meteomedia.com/nouvelles/articles/canicule-vague-de-chaleur-ou-chaleur-extreme-reponse-ici/86500>].
4. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ). *Mon climat Ma santé*, [En ligne], 2018, [<http://www.monclimatmasante.qc.ca/%C3%AElots-de-chaleur.aspx>].
5. AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL. *Canicule 2010 à Montréal : rapport du directeur de santé publique*, 2011.
6. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ). *Application cartographique : îlots de chaleur en format interactif*, [En ligne], 2018, [<http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/gouvouvert/?id=05cac8c826>].
7. CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC (CIUSSS MCQ), Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle. *Atlas des inégalités de santé et de bien-être Mauricie Centre-du-Québec*, [En ligne], 2018, [<http://aisbe-mcq.ca/>].
8. COMITÉ CHALEUR ACCABLANTE DE LA TABLE NATIONALE DE CONCERTATION EN SANTÉ ET ENVIRONNEMENT (TNCSE). *Guide d'intervention chaleur accablante, volet santé publique*, [En ligne], 2006, [<http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/pdf/Guide-intervention.pdf>].

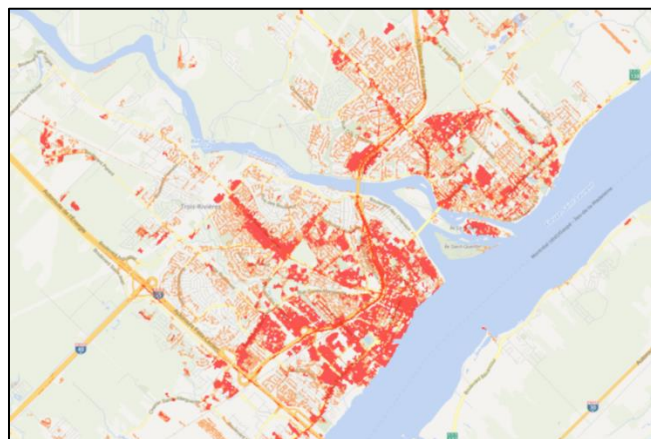


## ANNEXE 1

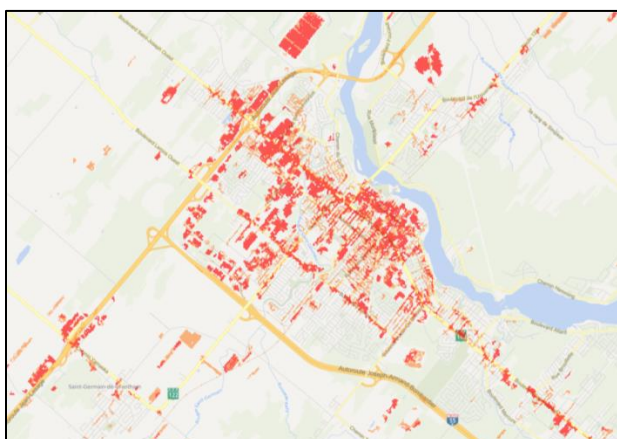
### Principaux îlots de chaleur urbains dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec



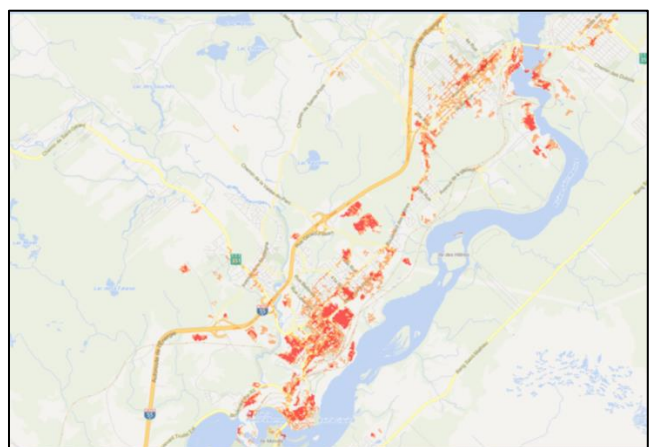
a. La Tuque



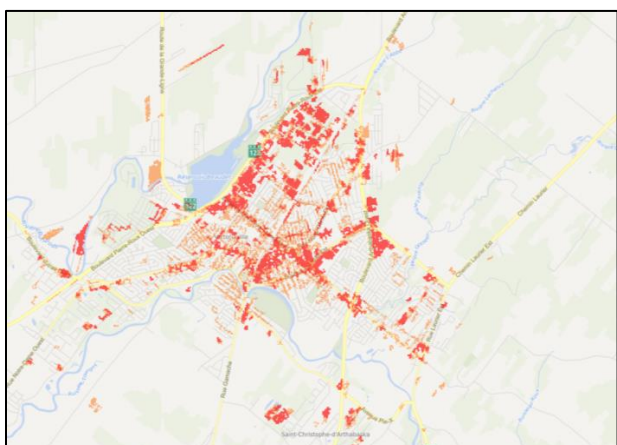
d. Trois-Rivières



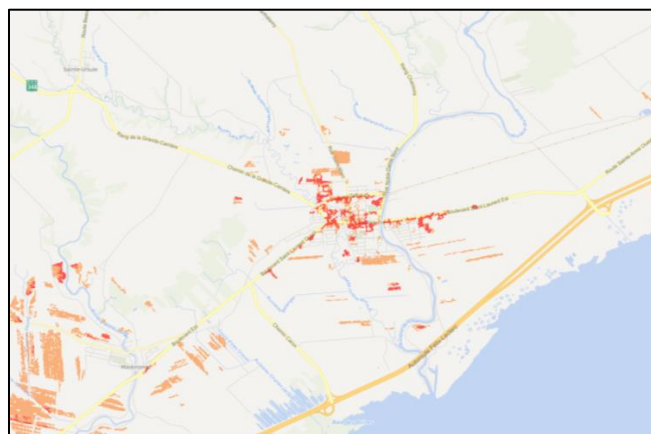
b. Drummondville



e. Shawinigan



c. Victoriaville



f. Louiseville

Source : Géoportail de santé publique de l'INSPQ

## ANNEXE 2

### DÉFINITION D'UN CAS DE DÉCÈS POTENTIELLEMENT EN LIEN AVEC LA CHALEUR ACCABLANTE Proposition du MSSS, 12 juillet 2018

**CAS CONFIRMÉ.** Décès par coup de chaleur avec température corporelle au moment du constat supérieur à 40,0 °C.

**CAS PROBABLE.** Décès avec indicateur de chaleur sur les lieux du décès ET dont la cause est compatible :

- ✓ Coup de chaleur probable (sans température corporelle objectivée)
- ✓ Infarctus du myocarde ou insuffisance rénale
- ✓ Maladie respiratoire (eg, asthme, MPOC)
- ✓ Intoxication alcool/drogues
- ✓ Cancer non avancé
- ✓ Condition neurologique (eg, AVC, Parkinson, démence)
- ✓ Problèmes de santé mentale (eg, schizophrénie, dépression)

**CAS IMPROBABLE (ou rejeté après investigation).** Décès non en lien avec un coup de chaleur :

- ✓ Décès dans un endroit climatisé (avec évidence de climatisation en fonction lors du décès)
- ✓ Accident / trauma / suicide / homicide
- ✓ Complications immédiates d'une chirurgie
- ✓ Causes médicales non compatibles avec décès relié à la chaleur (eg, hémorragie interne)
- ✓ Cancer en phase terminale
- ✓ Soins palliatifs
- ✓ État de décomposition trop avancé (décès hors canicule)

**STATUT INDÉTERMINÉ.** Décès dont les conditions de température ambiante sont non disponibles ET qui ne rencontre pas les critères de cas improbable ni de cas confirmé.

#### NOTES EXPLICATIVES

- ✓ Les cas signalés par le Coroner (puisque'ils ne peuvent pas être confirmés immédiatement) doivent être classés comme CAS PROBABLES à moins que les informations dans le formulaire de signalement permettent de préciser le lien entre le décès et le coup de chaleur
- ✓ Les cas suspects pour lesquels des informations sont attendues doivent être classés avec STATUT INDÉTERMINÉ.